

CENTENAIRE DES PUPILLES DE LA NATION 10 ET 11 NOVEMBRE 2017



Légende visuel : *Un pupille de la Nation accompagné de sa mère* © ONACVG

LE CENTENAIRE

En cette année 2017, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) célèbre le centenaire de la création du statut de pupille de la Nation. A cette occasion, un événement est organisé le 10 et 11 novembre 2017.

Le 10 novembre, plus de 200 pupilles de tous les âges et leurs accompagnateurs se rendront à l'amphithéâtre Foch de l'École militaire où se tiendra une table ronde à partir de 14h. Le film de l'ECPAD sur le centenaire sera diffusé en ouverture, avant de laisser place à des intervenants tels que les historiens Thomas Pouty et Jean Desmarès, Denis Peschanski, directeur de recherche au CNRS, et Florence Askenazy, pédopsychiatre. La seconde partie de l'après-midi est consacrée aux témoignages de différents acteurs engagés. Un cocktail viendra clore cette première journée, en présence de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, Madame Geneviève Darrieussecq.

Le 11 novembre, les pupilles et leurs accompagnateurs assisteront à la traditionnelle cérémonie sur les Champs Élysées depuis une tribune qui leur est spécialement dédiée, au pied de l'Arc de Triomphe. Ils seront ensuite reçus par le président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, au Palais de l'Élysée. Ce dernier leur remettra la médaille commémorative du centenaire du pupille de la Nation, symbole de ce statut créé en 1917. Ces deux jours sont l'occasion d'un partage intergénérationnel d'expériences, de points de vue, d'opinions et de vécu.

LE STATUT DE PUPILLE DANS L'HISTOIRE

La Première Guerre mondiale fait rage en France et laisse derrière elle 600 000 veuves et 986 000 orphelins. C'est dans ce contexte que naît le statut de pupille de la Nation, institué par la loi du 27 juillet 1917 disant que « La France adopte les orphelins dont le père, la mère, ou le soutien de famille a péri, au cours de la guerre de 1914, victime militaire ou civile de l'ennemi ». Si le statut se concentre sur les victimes de la Guerre de 1914-1918, il sera réétudié de nombreuses fois par la suite, s'étendant à de nouveaux conflits. Certains hommes d'Etat s'impliquent dans la création de ce statut, dont Georges Clémenceau qui déclarera au sujet de ces orphelins : « Ils ont des droits sur nous ». Il est cité par Emmanuel Macron lors de son allocution du 14 juillet 2017 sur les Champs-Élysées.

UN STATUT TOUJOURS D'ACTUALITÉ

La loi a évolué jusqu'au début des années 2000 et c'est à partir de 1991 que l'ONACVG est chargé d'accueillir également les victimes d'actes de terrorisme considérées comme des victimes de guerre.

Bien que centenaire, ce statut est malheureusement toujours d'actualité. A ce jour, plus de 570 jeunes entre 1 et 21 ans sont accompagnés par l'Office. Depuis 2016, les $\frac{3}{4}$ des pupilles adoptés sont des enfants de victimes d'actes de terrorisme ou victimes eux-mêmes. Depuis le début de l'année 2017, plus de 130 adoptions ont déjà été prononcées.

L'Office est présent dans l'accompagnement de ces pupilles tout au long de leur vie : en cas de besoin, la Nation assure la charge partielle ou totale de leurs frais en matière de vie courante et d'éducation ; elle leur délivre des subventions de tout type et leur offre, grâce à une écoute constante, un suivi des plus personnalisés.

A propos de l'ONACVG

Créé en 1916 dans la tourmente de la Première Guerre mondiale, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est un établissement public, sous tutelle du ministère des Armées, chargé de préserver les intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants, invalides et blessés de guerre, veuves de guerre, pupilles de la Nation, victimes de guerre et plus récemment, d'actes terroristes.

Pour s'adapter au contexte économique et social du pays, l'ONACVG a vu ses missions évoluer au fil du temps. A la reconnaissance et la réparation est venu s'ajouter, depuis les années 80, un travail de mémoire effectué en liaison étroite avec les enseignants et le monde associatif avec comme point d'appui les neuf hauts lieux de mémoire gérés par l'ONACVG depuis 2011.

En 2016, l'ONACVG qui a également en charge l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF) a célébré le centenaire de sa création.



mémoire et solidarité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Page 3

Contact presse :

ONACVG

Contact : Sabine Mariolle

Tél.: ++ 33 (0)1 44 42 30 62 - Port: ++ 33 (0)7 61 93 73 47

E-mail : sabine.mariolle@onacvg.fr

ONACVG

Contact : Fanny Baldi

Tél.: ++ 33 (0)1 44 42 32 92 - Port: ++ 33 (0)7 61 93 73 01

E-mail : fanny.baldi@onacvg.fr



mémoire et solidarité

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

129, rue de Grenelle - Escalier B • CS70780 • 75700 PARIS CEDEX 07
T/ 01 44 42 30 01 • @/ www.onac-vg.fr



facebook onacvg

14 Mission 18
CENTENAIRE